

(D'abord par courrier électronique)
Fondation Mediapulse
Manuel Dähler
Consultation concernant le Système tarifaire
des charges de base liés aux données des panels,
à partir de 2013
Thunstrasse 18
3000 Berne 15

Telesuisse
Sabrina Carron
Bundesgasse 8
3003 Berne

Berne, le 30 mars 2012

Prise de position de l'association des télévisions régionales suisses (TELESUISSE) concernant le Système tarifaire des charges de base lié aux données des panels à partir de 2013

Monsieur,

Par courrier électronique du 2 mars 2012, vous nous avez fait part de l'intention de Mediapulse de présenter un nouveau système tarifaire pour la méthode de calcul des prix s'appliquant aux données d'audience relatives aux médias dans les domaines radio et télévision. Mediapulse a élaboré un nouveau système tarifaire pour le futur, qui devrait entrer en vigueur de manière progressive à partir de 2013 et nous a invité à prendre position d'ici au 30 mars 2012. Nous vous remercions de nous donner l'occasion de nous prononcer à ce sujet.

L'association des télévisions régionales suisses (Telesuisse) aimerait relever les points suivants concernant les nouveau système tarifaire:

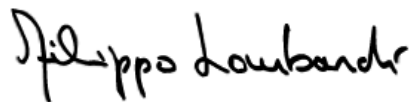
- Grâce à la distinction entre les prestations de base (contribution au financement des études d'audience) et les prestations individuelles (prestations spécifiques au client), nous disposerons d'une base de calcul claire est objective. Telesuisse salue ce nouveau système tarifaire qui paraît logique et plus fiable et qui permettra de tenir compte des positions sur le marché divergentes ainsi que des chances commerciales des différents clients.
- En outre, Telesuisse à constate pour sa grande satisfaction, que le nouveau système tarifaire ne prévoit plus de subventionnement croisé entre les études des audiences des deux médias que sont la radio et la télévision. Ceci est une information particulièrement réjouissante pour Telesuisse, puisque à l'heure actuelle, les charges relatives au panel radio sont financées en partie par les revenus du panel télévision.
- Telesuisse souligne aussi l'importance de l'implémentation progressive du nouveau système tarifaire. En effet, malgré le fait qu'idéalement, il est prévu d'introduire ce nouveau système au 1er janvier 2013, Mediapulse a opté pour une phase transitoire de 2 ans. Ceci permettra d'éviter certains décalages financiers entre les deux panels et au sein d'un même panel.
- Telesuisse aimerait enfin émettre une remarque critique concernant le flou régissant les diffuseurs régionaux sans concession. Faute d'alternatives valables, le fait de prendre,

comme solution de facilité, la région linguistique entière (univers) comme base de calcul ne nous paraît illogique et faux. Par conséquent, Telesuisse attend une optimisation de la part de Mediapulse, afin que cette catégorie de diffuseurs puisse également être évaluée de manière logique et correcte.

En conclusions, nous vous remercions encore de nous avoir donné la possibilité de nous prononcer sur votre projet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Association des télévisions régionales suisses (Telesuisse)

A handwritten signature in black ink that reads "Filippo Lombardi". The script is cursive and fluid, with the first letter 'F' being particularly large and stylized.

Filippo Lombardi
Président